

La population, d'origine européenne, s'accroît périodiquement, est composée d'Anglais, de Néerlandais et de Français, mais ces derniers, en petit nombre; la race indigène, descendant des Canaques de Taïti, disparaît progressivement; l'abus des liqueurs fortes la tue. L'Australie renferme 3 millions d'habitants.

Le pays est riche en minéraux de tous genres; mais c'est l'élevage des bestiaux qui y est surtout pratiqué: en 1884, on comptait 1,500,000 chevaux et 86 millions de moutons; les animaux de tous genres y abondent. La faune et la flore y sont aussi très riches.

L'Australie, d'allure libre et indépendante, possède des sentiments religieux très développés; après le culte anglican, c'est l'église catholique qui a le plus d'adhérents, 30,000 d'un grand nombre de sectes. L'instruction est fort répandue; elle est obligatoire et se donne dans 6,000 écoles et 4 universités.

Le conférencier s'est montré, en développant ce sujet, l'homme d'esprit que l'on sait. Je ne sais pas, à-t-il dit, si le parlementarisme serait pour l'Australie un produit d'importation, mais je doute qu'on arrive à renverser les ministères aussi souvent qu'en France.

La législation de l'Australie a été copiée sur celle de l'Angleterre et c'est le gouvernement de la Rouai qui y est exercé.

Les deux grands villes de l'Australie sont: Sydney, 230,000 habitants et Melbourne 250,000 habitants; les habitants de ces deux villes ont pour la première: la seconde a plutôt des coutumes américaines; les dames y portent des toilettes luxueuses; on a vu à Sydney l'abus du piano et encore les jeunes filles en juvénile mal.

Notre organisation consulaire en Australie, laisse à désirer; nos intérêts, dans plusieurs villes, sont confiés à des négociants anglais. Les Allemands ne sont pas, au contraire, représentés par un seul agent; on trouve des sympathies dans le pays, mais aussi y avoir des agents d'occupation sérieusement de nos intérêts.

Après la partie commerciale de sa conférence, M. de la Roche a fait un exposé sur le commerce de l'Australie; il a dit que les produits australiens ne sont pas plus favorisés dans ce pays que les produits des autres pays, et sous le rapport du régime économique, il y a souvent entre les différentes colonies: Victoria est protectionniste tandis que les Nouvelles Galles du Sud sont libérales échangistes.

Si vous voulez trouver des débouchés en Australie, nous allons avec les industriels français; sachons fabriquer suivant les goûts des habitants et ne pas vouloir imposer nos dessins ou nos idées.

Pour entrer en relations avec ces contrées il nous faut suivre l'exemple des Anglais et des Allemands qui y envoient leurs fils pour y fonder des comptoirs, qui ne se laissent jamais rebuter par les difficultés. « Vous, jeunes gens, dit l'orateur en terminant, qui pourrez profiter de nos conseils, allez dans ce pays où la liberté va de pair avec la loi. »

Les projections à la lumière oxydrique ont en core obtenu beaucoup de succès. Nous avons eu, ce propos, de chaleureuses félicitations à M. Bernheim, chimiste préparateur à l'école des Arts industriels de Roubaix, qui a dans ces deux premières conférences organisées par la section géographique de Tourcoing, prêté un obligant concours.

Il y a eu aussi une séance de projection. Le rôle joué par M. Bernheim peut être évalué, il a pour ainsi dire assuré le succès.

Le conseil municipal se réunira, vendredi prochain, à 8 h. du soir.

Un vol audacieux a encore été commis dans la soirée de mardi. Des malfaiteurs ont pénétré, entre 6 et 8 heures, par une maison en construction voisine, chez M. Veraghe-Descombes, épicière, rue de la République, dans une chambre au premier étage, une somme de 105 francs et de l'argenterie pour un valeur de 145 fr.

que vous reconnaîtrez comme existant à cette époque, ce sont deux d'antimoine et bichromate de potassium ou d'imbrication de sel; c'est là qu'il faut chercher l'origine du suc de noir d'aniline, sans qu'il soit nécessaire de recourir à M. Grawitz.

Les objections qui me sont faites tombent d'elles-mêmes. Nous demandons une nouvelle expertise, car M. Roussel, qui nous prête le secours de ses lumières, sans être intervenu dans le procès, nous fournit de nouveaux éléments pour attaquer le rapport des experts de Douai.

Nous attaquons le brevet Grawitz à un double point de vue: 1° Maître Pouillet base ses systèmes sur les équivalents chimiques. Or, dans les corps composés, il n'y a pas d'équivalents chimiques. Brevet nul dès lors. 2° Le procédé Grawitz 1874 ne se parle nullement de l'acide chlorhydrique. Or, les experts Douai, appelés à statuer sur la valeur des procédés Grawitz, ont intervenu dans leur rapport l'acide chlorhydrique.

Je réclame une expertise pour juger que les brevets Grawitz sont nuls. Deux experts, l'un de Laval, l'autre de Douai, ont été nommés, et ont été nommés par le tribunal de Douai, ont donné raison à Grawitz. Ils ont été inspirés par l'arrêt de Douai.

A Laval, il y a un grand teinturier, M. Brosthemier, et quelques petits teinturiers. Ces petits teinturiers ont obtenu la licence de payer. Brosthemier continue à payer sa licence. Le tribunal était des lors entrainé en faveur de Grawitz. Le motif en est simple. Le négociant puissant qui était licencié reconnaissait tacitement la valeur des brevets. Ces jugements des lors ne devaient avoir aucune influence sur vous.

Mais supposons même que les brevets Grawitz soient vrais et raisonnables. Nous ne sommes pas à faire l'expertise pour nous empêcher de faire l'expertise pour nous empêcher de faire l'expertise. Il n'y a que deux procédés pour faire l'aniline, le procédé Lauth par la manganèse, et le procédé Grawitz.

Nous avons aussi les échantillons. On bien ils contiennent le manganèse, ou bien ils contiennent de l'aniline. Si nos échantillons ne contiennent pas de manganèse, il est certain que la teinture en noir a été obtenue par le procédé Grawitz. Il est inutile dès lors de se demander si nos échantillons contiennent ou non de l'aniline. Nous nions ces conclusions. Même dans le cas où les échantillons saisis ne contiendraient pas de manganèse, qui prouve que ce noir a été fait par le procédé Grawitz.

Nous réclamons donc notre droit, une expertise. Ces considérations générales étant fournies, je passe à l'examen particulier de l'affaire Humbert.

L'huissier comme a trouvé dans le laboratoire une fiole d'huile d'aniline et dans le sechoir, des cotons noirs. Nous nions que ces cotons soient teints par le procédé Grawitz. Il est demandé; à lui de faire cette preuve.

Qu'il nous prouve: 1° le bain plein; 2° la chaleur; 3° la même réaction. Alors, si son brevet est valable, l'expertise lui étant favorable, nous lui passerons, pas avant.

Cet industriel est imprimeur chimiste. Il se sert de rouille et de bichromate de soude. Le bain teinte chez lui est un bain de bichromate. Si M. Grawitz le nie, qu'on fasse une expertise.

Ces messieurs ont subi deux saisies successives. A la première, on n'a rien trouvé. A la seconde, on a résisté à l'huissier. Le commissaire n'avait pas son écharpe. M. Grawitz a refusé de laisser passer. Elle a bien fait, elle a bien fait, elle a bien fait. Elle était en train de travailler un nouveau procédé pour le noir d'aniline. L'huissier a trouvé des cotons teints en noir avec les étiquettes de MM. Broyages, teinturiers licenciés.

M. Fauveau a teint à bain plein, dès 1874, par un procédé qui lui a été communiqué par son père, préparateur à Roubaix. L'avocat de ces personnes réclame l'application des principes généraux du droit à ce point de vue de la preuve. M. Grawitz se plaint. Qu'il fasse la preuve de cette contrefaçon.

Je réclame une expertise qui portera: 1° sur la validité des titres; 2° sur les antécédents; 3° sur le cas de refus, sur la nature de teinture employée. Me Thierry, prend la parole:

Sains. — La grève du tissage de MM. Hiroux et Dupont est terminée.

Le mystère d'Ennevelin. — L'enquête judiciaire, menée tout récemment par le procureur de Lille, a fait aujourd'hui la lumière sur le mystère d'Ennevelin, dont nous avons parlé il y a quelques jours.

Comme tout le faisait supposer, le faux Nion, qui s'est donné la mort pour échapper à la justice, était un malfaiteur dangereux. Cet individu, Joseph Couvrechel, âgé de 34 ans, était pour le département de l'Oise, que le fameux Lamour était pour le Pas-de-Calais, un redoutable voleur de grand chemin, dont les exploits avaient fait grand tapage.

Au mois de juin 1885, la Cour d'assises de l'Oise l'avait condamné par contumace à quinze ans de travaux forcés, pour vols qualifiés au préjudice d'un propriétaire de Fretoy-Grenvillers (Oise). Au cours de l'instruction, le voleur avait réussi à s'échapper de la maison d'arrêt de Beauvais, où il était détenu, et, tout en demeurant introuvable, il était parvenu à commettre plusieurs vols qualifiés à Beauvais et dans les environs. Les trois titres de rente trouvés sur le malfaiteur à Ennevelin avaient été volés le 9 février dernier, en même temps que le portefeuille de M. Sébastien, à Mille Sophie Mallet, rentière à Beauvais.

Couvrechel était devenu légendaire dans le département de l'Oise; on avait fini par lui attribuer la plupart des vols commis dans les campagnes, et, comme Lamour dans le Pas-de-Calais, inspirait la terreur partout où il passait, il s'assurait le silence de ceux qui auraient pu le dénoncer.

PAS-DE-CALAIS
Arras. — Par suite des pluies, un éboulement considérable s'est produit ce matin sur la ligne de Boulogne à Saint-Omer, à un kilomètre 36. La circulation est en partie interrompue.

Un service de transportement des voyageurs va être organisé.

Explosion à Lillers. — Une explosion de grisou s'est produite lundi soir au fond de la fosse Rombert; un jeune mineur, au nom de Lue et le grisou ont fait deux victimes.

Suicide d'un pompier. — Un tragique événement a troublé dimanche la fête de Sainte-Barbe des sapeurs-pompiers de Bethune. Un sergent de la compagnie, M. ..., âgé de 35 ans, que sa femme avait empêché de prendre part au banquet traditionnel, s'est pendu dans une cour dépendant de sa maison.

BELGIQUE
La loge et la bienfaisance publique. — Une feuille maçonnique d'Anvers fait des aveux très significatifs au sujet de la Hospice d'Anvers, qui sont, comme on sait, aux mains de la Loge.

Toutes les prévisions relatives à l'accroissement du déficit des Hospices se réalisent de point en point. Le rapport soumis au conseil communal pour la séance de lundi nous montre le budget des Hospices de l'exercice 1885-1886, qui s'élève à 197,000, malgré l'énorme subside de fr. 507,350 voté pour cette année, ce qui porte le découvert à plus de fr. 300,000.

Le bureau de bienfaisance et on arrive au chiffre de 200 millions, qui est un million de francs de plus que le budget des dépenses, ce qui représente l'intérêt d'un capital de trente millions. Cette situation s'aggrave encore si on ne se décide pas à réduire les dépenses administratives des Hospices, qui sont énormes.

On ne résout pas des difficultés de cette nature en cachant la vérité, comme les Hospices l'ont fait jusqu'à présent, en produisant des comptes communaux des chiffres inexacts. On levait, l'augmentation des dépenses suit une marche rapide et le gouffre se creuse de plus en plus.

Les contribuables commencent à la trouver raide. Chose curieuse mais toute naturelle, la situation est la même à Bruxelles qu'à Anvers. A Bruxelles aussi, les Hospices sont aux mains de la Loge et les dépenses administratives sont énormes.

Envois funèbres & Obits
Les amis et connaissances de la famille BRANQUART-NOËL qui par obit n'aurait pas reçu de lettres de faire-part de décès de Adolphe-Émile BRANQUART-NOËL, le 15 décembre 1884, à l'âge de 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme tenant lieu de leur lettre de faire-part. Les obsèques ont eu lieu le 16 décembre 1884, à 3 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à 3 heures 1/2, à 4 heures 1/2.

Les amis et connaissances de la famille BRUNELLE-UYTENDIË qui par obit n'aurait pas reçu de lettres de faire-part de décès de Adolphe-Émile BRUNELLE-UYTENDIË, le 15 décembre 1884, à l'âge de 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme tenant lieu de leur lettre de faire-part. Les obsèques ont eu lieu le 16 décembre 1884, à 3 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à 3 heures 1/2, à 4 heures 1/2.

Un obit solennel du Mois sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 22 décembre 1884, à 8 heures, pour le repos de l'âme de M. Joseph Arthur-Desiré VALENTIN, marquis de la Motte, décédé à Roubaix, le 21 novembre 1884, à l'âge de 82 ans. Les obsèques ont eu lieu le 22 novembre 1884, à 3 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettres de faire-part de décès de M. VALENTIN, sont priées de considérer le présent avis comme tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
IMPRIMERIE ALBERT ROUX. — AVIS GRATUIT? dans le Journal de Roubaix (dernière édition), et dans le Journal de Valenciennes.

FAITS DIVERS
LA NAISSANCE DE VÉNUS
Quand, pour notre bonheur, Vénus surgit d'un flot, jusqu'à nos monts d'ivoire en recueillit l'écume, Et de flot laiteux, fit, à ce qu'on présume, Le Savon parfumé des Princes du Congo. 23349. — VASSIER freres, Roubaix-Paris.

ARRIVÉES TELEGRAPHIQUES
(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)
M. de Baudry d'Asson
Le Gaulois publie une lettre de M. Baudry d'Asson constatant que 26 conservateurs n'ont pas encore donné leur assentiment à la Chambre.

Paris, 16 décembre. — On fait courir le bruit qu'un officier français, qui serait porteur de lettres de la forteresse de Rastadt, aurait été arrêté à Karlsruhe.

Le prince Jérôme et le prince Victor
Le bruit court, dit le Gaulois, qu'à l'occasion du mariage du prince Roland avec sa cousine Louisa, s'accomplirait la réconciliation du prince Napoléon avec ses frères, le prince Jérôme et le prince Victor.

Mesures quarantaines
Lima, 16 décembre. — L'entrée des ports péruviens est absolument interdite aux navires venant de la République argentine, par suite de la présence du choléra dans cet Etat.

Une explosion au « Café français » à Paris
Paris, 16 décembre. — Au coin du boulevard de Strasbourg et du boulevard Saint-Martin se trouve le café français, tenu par M. Berville. Là, se réunissent les comédiens des théâtres et des concerts avoisinants, et à l'heure de l'absinthe, les consommateurs sont en assez grand nombre.

Berlin, 16 décembre. — Le cahier de décembre de la Deutschen Handelsarchiv contient un rapport sur la situation, en quelques points, du commerce et de l'industrie en Allemagne.

Le jeuneur Merlati
Merlati a enfin rompu son jeûne de cinquante jours hier soir, à six heures.

ÉTAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissance du 15 décembre. — Henri Baret, rue Darbo, 3. — Pierre Callets, rue Jacquart, 2. — Madeleine Hugghe, rue de la Paix, 73. — Mathilde Coene, Hôtel-Dieu. — Emile Bataille, Hôtel-Dieu. — Thérèse Dautremere, rue du Cof-Français, 43. — Berthe Piestre, rue de l'Épaulement, cont. Lehoucq, 12. — Hortense Lefebvre, rue de l'Épaulement, 12. — Berthe Landrien, rue Rollin, 6. — Déclarations de décès du 15 décembre. — Marie Dermaux, 59 ans, ménagère, rue de la République, 2. — Marie Dermaux, 46 ans, ménagère, 46 ans, ménagère, rue de la République, 2. — Depreire, présentés sans, Hôtel-Dieu. — Inconnu, dans le canal de Roubaix, derrière le péage. Moteur. — Marie Sive, 1 an, enfant, Hôtel-Dieu.

Le jeuneur à l'inspiration des passions folles. Pendant son existence, il a reçu des lettres de femmes lui faisant les propositions les plus insensées. Les unes lui offraient leur fortune et leur main, d'autres se contentaient de lui proposer leur cœur. D'autres enfin et celles-là étaient les plus nombreuses, lui offraient qu'elles mourraient de sa mort et le suppliaient de leur donner la mort.

En même temps que ces paquets parfumés, arrivaient de tous les pays du monde des lettres de barons contenant des sommes d'argent considérables. Angleterre, en Allemagne, en Russie, en Amérique, on lui proposait des millions d'or pour renouer leur existence.

Le général Boulanger à Bourges
Le général Boulanger a annoncé sa prochaine arrivée à Bourges. Il y assistera à des tirades concentriques pour lesquels on se servira d'énormes sacs chargés de munitives.

Arrivée et départ du courrier d'Australie
Le steamer Colombo est parti hier soir pour Toulon. Il chargera dans ce port 2,000 mètres cubes de matériel et d'approvisionnement pour le Tonkin.

Arrestation d'un officier français en Allemagne
Berlin, 16 décembre. — On fait courir le bruit qu'un officier français, qui serait porteur de lettres de la forteresse de Rastadt, aurait été arrêté à Karlsruhe.

Mesures quarantaines
Lima, 16 décembre. — L'entrée des ports péruviens est absolument interdite aux navires venant de la République argentine, par suite de la présence du choléra dans cet Etat.

Une explosion au « Café français » à Paris
Paris, 16 décembre. — Au coin du boulevard de Strasbourg et du boulevard Saint-Martin se trouve le café français, tenu par M. Berville. Là, se réunissent les comédiens des théâtres et des concerts avoisinants, et à l'heure de l'absinthe, les consommateurs sont en assez grand nombre.

Berlin, 16 décembre. — Le cahier de décembre de la Deutschen Handelsarchiv contient un rapport sur la situation, en quelques points, du commerce et de l'industrie en Allemagne.

Le jeuneur Merlati
Merlati a enfin rompu son jeûne de cinquante jours hier soir, à six heures.

ÉTAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissance du 15 décembre. — Henri Baret, rue Darbo, 3. — Pierre Callets, rue Jacquart, 2. — Madeleine Hugghe, rue de la Paix, 73. — Mathilde Coene, Hôtel-Dieu. — Emile Bataille, Hôtel-Dieu. — Thérèse Dautremere, rue du Cof-Français, 43. — Berthe Piestre, rue de l'Épaulement, cont. Lehoucq, 12. — Hortense Lefebvre, rue de l'Épaulement, 12. — Berthe Landrien, rue Rollin, 6. — Déclarations de décès du 15 décembre. — Marie Dermaux, 59 ans, ménagère, rue de la République, 2. — Marie Dermaux, 46 ans, ménagère, 46 ans, ménagère, rue de la République, 2. — Depreire, présentés sans, Hôtel-Dieu. — Inconnu, dans le canal de Roubaix, derrière le péage. Moteur. — Marie Sive, 1 an, enfant, Hôtel-Dieu.

ÉTAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissance du 15 décembre. — Henri Baret, rue Darbo, 3. — Pierre Callets, rue Jacquart, 2. — Madeleine Hugghe, rue de la Paix, 73. — Mathilde Coene, Hôtel-Dieu. — Emile Bataille, Hôtel-Dieu. — Thérèse Dautremere, rue du Cof-Français, 43. — Berthe Piestre, rue de l'Épaulement, cont. Lehoucq, 12. — Hortense Lefebvre, rue de l'Épaulement, 12. — Berthe Landrien, rue Rollin, 6. — Déclarations de décès du 15 décembre. — Marie Dermaux, 59 ans, ménagère, rue de la République, 2. — Marie Dermaux, 46 ans, ménagère, 46 ans, ménagère, rue de la République, 2. — Depreire, présentés sans, Hôtel-Dieu. — Inconnu, dans le canal de Roubaix, derrière le péage. Moteur. — Marie Sive, 1 an, enfant, Hôtel-Dieu.

ÉTAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissance du 15 décembre. — Henri Baret, rue Darbo, 3. — Pierre Callets, rue Jacquart, 2. — Madeleine Hugghe, rue de la Paix, 73. — Mathilde Coene, Hôtel-Dieu. — Emile Bataille, Hôtel-Dieu. — Thérèse Dautremere, rue du Cof-Français, 43. — Berthe Piestre, rue de l'Épaulement, cont. Lehoucq, 12. — Hortense Lefebvre, rue de l'Épaulement, 12. — Berthe Landrien, rue Rollin, 6. — Déclarations de décès du 15 décembre. — Marie Dermaux, 59 ans, ménagère, rue de la République, 2. — Marie Dermaux, 46 ans, ménagère, 46 ans, ménagère, rue de la République, 2. — Depreire, présentés sans, Hôtel-Dieu. — Inconnu, dans le canal de Roubaix, derrière le péage. Moteur. — Marie Sive, 1 an, enfant, Hôtel-Dieu.

ÉTAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissance du 15 décembre. — Henri Baret, rue Darbo, 3. — Pierre Callets, rue Jacquart, 2. — Madeleine Hugghe, rue de la Paix, 73. — Mathilde Coene, Hôtel-Dieu. — Emile Bataille, Hôtel-Dieu. — Thérèse Dautremere, rue du Cof-Français, 43. — Berthe Piestre, rue de l'Épaulement, cont. Lehoucq, 12. — Hortense Lefebvre, rue de l'Épaulement, 12. — Berthe Landrien, rue Rollin, 6. — Déclarations de décès du 15 décembre. — Marie Dermaux, 59 ans, ménagère, rue de la République, 2. — Marie Dermaux, 46 ans, ménagère, 46 ans, ménagère, rue de la République, 2. — Depreire, présentés sans, Hôtel-Dieu. — Inconnu, dans le canal de Roubaix, derrière le péage. Moteur. — Marie Sive, 1 an, enfant, Hôtel-Dieu.

THEATRE DE ROUBAIX, situé rue Roubais, Bureaux à 7 heures 1/2. — Rideau le 15 décembre 1884.
Jeu de 10 heures 1/2. — Représentation extra. — Dernière représentation des trois grands opéras. — L'ARTICLE 7. — UN DUEL DANS LE BOIS DE LA RINGHIE, grande pièce bouffe en trois actes de MM. L. et P. Feugas. — LES VIVACITES DE MARTYR, comédie-bouffe en 3 actes de MM. Labiche et Ed. Maréchal. — LES CHARBONNIERS, opérette-bouffe en 1 acte, musique de M. COSTE. — Ordre de spectacle: I. Les Vivacités, 2. L'Article 7. — 3. Les Charbonniers.

BIBLIOPHIE
Revue des Deux-Mondes. — Livraison du 15 décembre 1884. — I. La Bête, première partie, par M. Victor Cherbuliez, de l'Académie française. — II. Les missions catholiques en Chine et le protectorat de la France. — III. Les origines de la Bible. La loi, deuxième partie, par M. Ernest Renan, de l'Académie française. — IV. Les livres russes en France, par M. Eugène-Melchior de Vogüé. — V. Etudes sur l'histoire d'Allemagne. L'entrée en scène de Papava, par M. Ernest Lavisse. — VI. L'Angleterre et l'Irlande en 1884. La double chute du cabinet Gladstone, par M. A. Moreau. — VII. Revue musicale. — VIII. Les livres de l'étranger. — IX. Revue dramatique. — X. Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire. — XI. Le mouvement financier de la quinzaine. — XII. Table de la Revue, de 1874 à 1884, mise en vente au prix de 2 fr. pour Paris, 2 fr. 25 pour la province, 2 fr. 50 pour l'étranger, port compris. — La table de 1874 à 1884 est livrée au prix de 3 fr. pour Paris, 3 fr. 75 pour la province et l'étranger. — Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 décembre 1884, sont priés de renouveler pour l'année suivante avant l'envoi de la Revue. — Toute traduction ou reproduction sans la permission de l'éditeur est interdite dans les publications périodiques de la France et de l'étranger.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 135^e livraison (15 décembre 1884). Texte: Second voyage, par J. Girardin. — La France au Soudan: Salmory, par Louis Roussel. — Parisiens et montagnards, par Mlle Zola. — Fleurs de la jeunesse, par M. C. Bellaguet. — VIII. Les livres d'étranger. — IX. Revue dramatique. — X. Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire. — XI. Le mouvement financier de la quinzaine. — XII. Table de la Revue, de 1874 à 1884, mise en vente au prix de 2 fr. pour Paris, 2 fr. 25 pour la province, 2 fr. 50 pour l'étranger, port compris. — La table de 1874 à 1884 est livrée au prix de 3 fr. pour Paris, 3 fr. 75 pour la province et l'étranger. — Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 décembre 1884, sont priés de renouveler pour l'année suivante avant l'envoi de la Revue. — Toute traduction ou reproduction sans la permission de l'éditeur est interdite dans les publications périodiques de la France et de l'étranger.

ADRESSES COMMERCIALES de Roubaix-Tourcoing
Gordonnerie, Nouveautés, Confections
L'ÉPIQUELLE DE ROUBAIX. — PUBLIÉ RÉGULIÈREMENT DANS SA ANNUAIRE ET SA FOLIOLE D'ADRESSES. LES ADRESSES DES PRINCIPALES MAISONNEMENTS D'ARTICLES POUR GORDONNERIE, NOUVEAUTÉS, CONFECTIONS, ETC.

Ateliers sociaux. Maison Louis Herbaud Broutin, rue Saint-André, 29, à l'angle de la rue Saint-Jean, près la rue de Lannoy. — Vendeur de vêtements sur mesure de haute couture, à la mode et enfants. Devise: Vendre du bon pour vendre beau coup et vendre beaucoup pour vendre bon marché.

Ateliers sociaux. Maison Louis Herbaud Broutin, rue Saint-André, 29, à l'angle de la rue Saint-Jean, près la rue de Lannoy. — Vendeur de vêtements sur mesure de haute couture, à la mode et enfants. Devise: Vendre du bon pour vendre beau coup et vendre beaucoup pour vendre bon marché.

Ateliers sociaux. Maison Louis Herbaud Broutin, rue Saint-André, 29, à l'angle de la rue Saint-Jean, près la rue de Lannoy. — Vendeur de vêtements sur mesure de haute couture, à la mode et enfants. Devise: Vendre du bon pour vendre beau coup et vendre beaucoup pour vendre bon marché.

Ateliers sociaux. Maison Louis Herbaud Broutin, rue Saint-André, 29, à l'angle de la rue Saint-Jean, près la rue de Lannoy. — Vendeur de vêtements sur mesure de haute couture, à la mode et enfants. Devise: Vendre du bon pour vendre beau coup et vendre beaucoup pour vendre bon marché.

Ateliers sociaux. Maison Louis Herbaud Broutin, rue Saint-André, 29, à l'angle de la rue Saint-Jean, près la rue de Lannoy. — Vendeur de vêtements sur mesure de haute couture, à la mode et enfants. Devise: Vendre du bon pour vendre beau coup et vendre beaucoup pour vendre bon marché.

Ateliers sociaux. Maison Louis Herbaud Broutin, rue Saint-André, 29, à l'angle de la rue Saint-Jean, près la rue de Lannoy. — Vendeur de vêtements sur mesure de haute couture, à la mode et enfants. Devise: Vendre du bon pour vendre beau coup et vendre beaucoup pour vendre bon marché.

Ateliers sociaux. Maison Louis Herbaud Broutin, rue Saint-André, 29, à l'angle de la rue Saint-Jean, près la rue de Lannoy. — Vendeur de vêtements sur mesure de haute couture, à la mode et enfants. Devise: Vendre du bon pour vendre beau coup et vendre beaucoup pour vendre bon marché.

Ateliers sociaux. Maison Louis Herbaud Broutin, rue Saint-André, 29, à l'angle de la rue Saint-Jean, près la rue de Lannoy. — Vendeur de vêtements sur mesure de haute couture, à la mode et enfants. Devise: Vendre du bon pour vendre beau coup et vendre beaucoup pour vendre bon marché.

Ateliers sociaux. Maison Louis Herbaud Broutin, rue Saint-André, 29, à l'angle de la rue Saint-Jean, près la rue de Lannoy. — Vendeur de vêtements sur mesure de haute couture, à la mode et enfants. Devise: Vendre du bon pour vendre beau coup et vendre beaucoup pour vendre bon marché.

Ateliers sociaux. Maison Louis Herbaud Broutin, rue Saint-André, 29, à l'angle de la rue Saint-Jean, près la rue de Lannoy. — Vendeur de vêtements sur mesure de haute couture, à la mode et enfants. Devise: Vendre du bon pour vendre beau coup et vendre beaucoup pour vendre bon marché.